

Demandes d'interpellation

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ 0109 Infrastructure

Interpellation de M. Tanguy VEYS au ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes sur « le conflit d'intérêts dans le chef du CEO de Belgacom, M. Didier Bellens, en ce qui concerne la vente éventuelle du StroBuilding ».